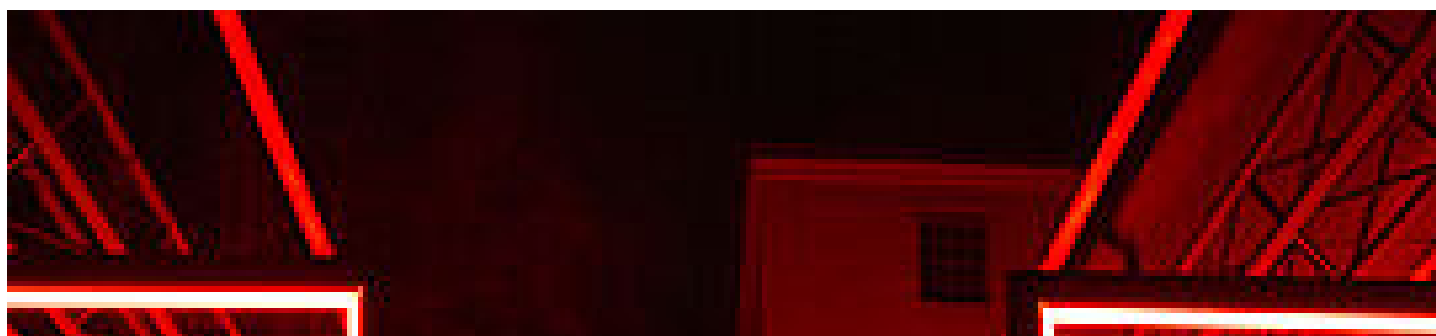
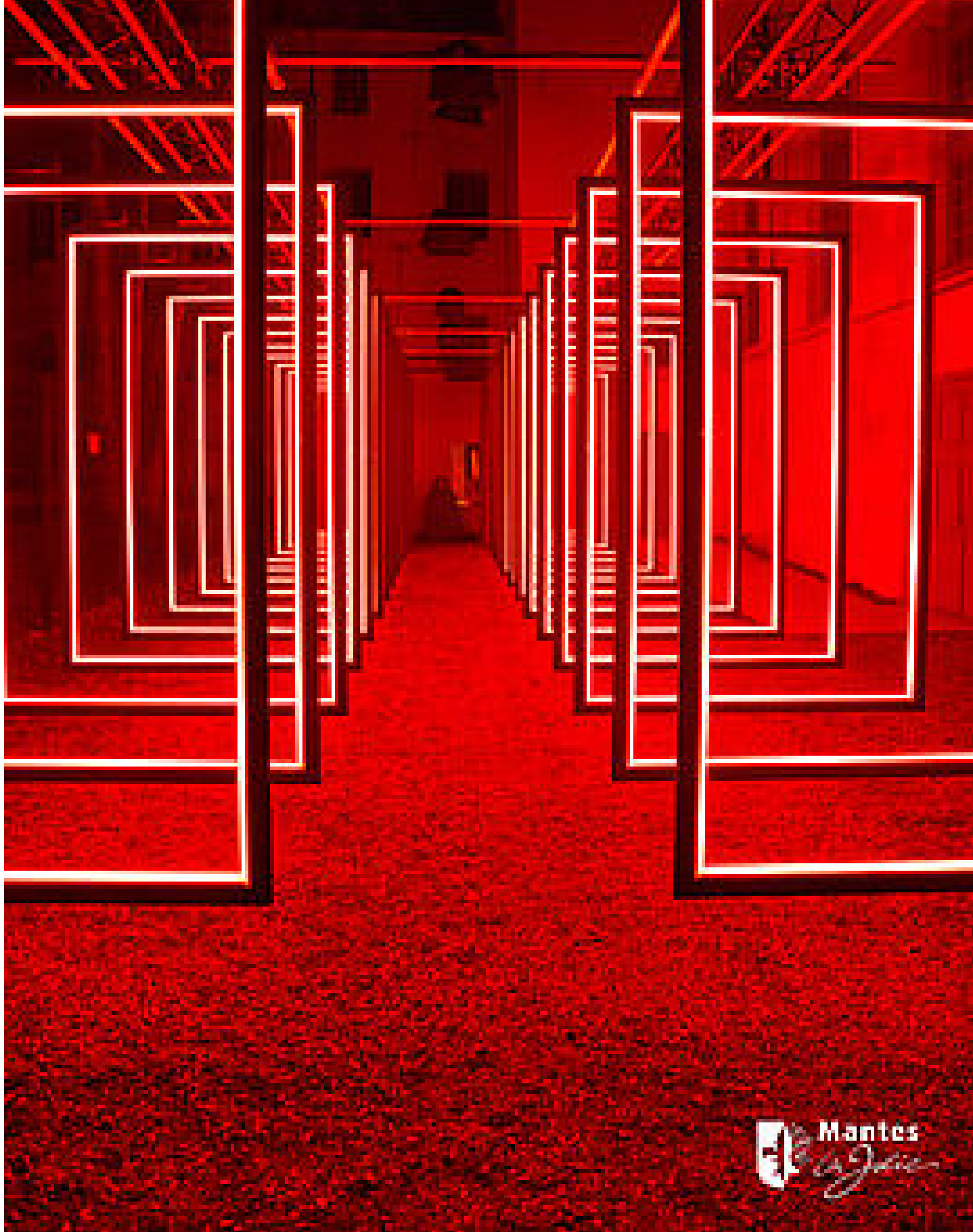


DEVENEZ MÉCÈNE DES LUEURS DE MANTES



<https://www.manteslajolie.fr/ma-ville/decouvrir-mantes-la-jolie-1/lueurs-de-mantes/devenez-mecene-des-lueurs-de-mantes?>



Du **15 janvier au 1er février 2026**, Mantes-la-Jolie s'illumine avec la **troisième édition des Lueurs de Mantes**, un parcours artistique et lumineux qui sublime le patrimoine de la Ville et fait dialoguer lumière éphémère et création contemporaine.

POURQUOI NOUS SOUTENIR ?

<https://www.manteslajolie.fr/ma-ville/decouvrir-mantes-la-jolie-1/lueurs-de-mantes/devenez-mecene-des-lueurs-de-mantes?>

Depuis 3 ans, cet événement attire un large public, émerveille petits et grands, et participe au rayonnement de notre territoire.

En soutenant **Les Lueurs de Mantes**, vous :

- Affirmez votre attachement à Mantes-la-Jolie et participez à son rayonnement ;
- Valorisez votre image auprès des habitants, de la région Mantaise et des visiteurs ;
- Participez à une aventure unique et accessible à tous, tout en promouvant la culture et son impact sur notre vie quotidienne.

ENSEMBLE, FAISONS BRILLER NOTRE VILLE

Nos niveaux de mécénats

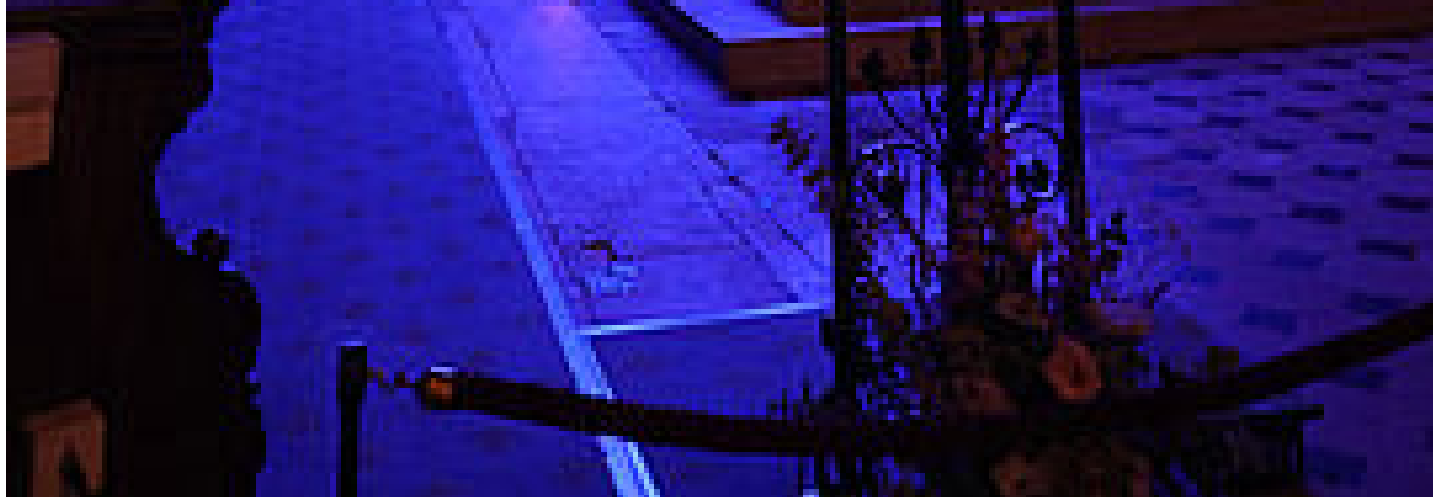
Nous proposons plusieurs paliers de soutien, adaptés à toutes les envies d'engagement :

- **Lueurs** : 1 000 € (coût réel : 400 € après déduction fiscale *)
- **Lumière** : 5 000 € (coût réel : 2 000 €)
- **Éclat** : 10 000 € (coût réel : 4 000 €)
- **Brillant** : 20 000 € (coût réel : 8 000 €)
- **Étincelant** : 30 000 € (coût réel : 12 000 €)

**En vertu de la Loi n° 2003-709 du 1er août 2003, 60% du montant du don est déductible de l'impôt sur les sociétés, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT.*



<https://www.manteslajolie.fr/ma-ville/decouvrir-mantes-la-jolie-1/lueurs-de-mantes/devenez-mecene-des-lueurs-de-mantes?>



Découvrez le dossier complet

[en cliquant > ICI <](#)

VOS AVANTAGES EN TANT QUE MÉCÈNE

Votre mécénat vous associe directement à l'un des événements culturels les plus emblématiques de Mantes-la-Jolie. En fonction de votre niveau d'engagement, vous bénéficierez :

- **D'invitations privilégiées** (inauguration, vernissage ou encore soirée avant-première) ;
- **Des rencontres** avec les artistes ;
- **De parrainage d'œuvres** ;
- **De visibilité** sur les supports de communication (presse, affiches, site internet, réseaux sociaux, vidéos, etc.)...

Et bien d'autres d'avantages à découvrir !

COMMENT DEVENIR MÉCÈNE ET REJOINDRE L'AVENTURE LUEURS DE MANTES ?

Vous pouvez nous contactez : Marianne COLLOBERT - 01 34 78 81 51 ou via

mecenat@manteslajolie.fr